

# Le 29 septembre 2022, Journée de grève interprofessionnelle pour l'augmentation des salaires !

## Tout augmente, sauf les salaires !

La question des salaires est depuis plus d'un an notre préoccupation principale. Plus de 200 milliards d'euros sont passés de la poche des travailleuses et travailleurs à celle des actionnaires. En pleine pandémie, les 40 plus grosses entreprises françaises ont réalisé 163 milliards de profits, grâce aux milliards d'aides publiques (le fameux « quoi qu'il en coûte »), ont supprimé des dizaines de milliers d'emplois, mais elles ont surtout versé à leurs actionnaires 70 milliards d'euros de leurs dividendes.

## Gagner l'augmentation automatique des salaires avec l'inflation

Depuis le début de l'année, les prix à la consommation ont augmenté de plus de 6,1%, et l'inflation est partie pour atteindre 10% d'ici la fin de l'année.

Faire face aux dépenses contraintes

Puisque les salaires dans le pays n'augmentent pas autant et aussi vite que les prix, le pouvoir d'achat des travailleuses et travailleurs, des privé.es d'emploi et des retraité.e.s, diminue d'année en année, générant toujours plus de pauvreté et de précarité.

Faute de mécanisme automatique de revalorisation des grilles, les salaires de multiples salarié-es sont proches du Smic.



## Nous proposons :

- Un smic à 2000 euros bruts en 2022, pour répondre aux besoins élémentaires le plus souvent incompressibles ;
- Une augmentation automatique de tous les salaires minima des branches professionnelles quand le Smic augmente ;
- L'ouverture (ou réouverture) immédiate de négociations salariales dans les branches, les entreprises et l'administration publique pour l'augmentation de l'ensemble des salaires.

## L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes c'est maintenant

Tous temps de travail confondus, les femmes gagnent 26% de moins que les hommes. Outre les phénomènes de pure discrimination sexiste, ces écarts sont principalement liés à un certain nombre de facteurs sur lesquels il est possible d'agir. La CGT porte l'exigence de l'augmentation des salaires et la reconnaissance des qualifications des métiers à prédominance féminine.



3 chiffres clés pour la justice sociale :



15 €/heure  
2000€ par mois minimum



32 heures  
de travail par semaine



60 ans  
âge de départ à la retraite

## Augmenter les salaires, c'est bon pour les retraites

La CGT est attachée au système actuel de retraite par répartition, basé sur la production des richesses par les travailleuses et travailleurs. Sa solidité et sa fiabilité sur le long terme ne font pas débat, comme en atteste le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites.

Syndiquez-vous sur [www.ud37.cgt.fr](http://www.ud37.cgt.fr)

Pour  
+  
de progrès  
social

Syndiquez-vous à Cgt



## La retraite à 60 ans, une mesure de justice sociale

La CGT défend la garantie d'un droit légal de départ à la retraite à 60 ans, avec une pension à taux plein qui ne doit pas être inférieure au Smic. Ce dernier doit être porté à 2000 euros bruts. Les retraité-es ont perdu entre 10 et 12% de leur pouvoir d'achat en quinze ans, soit un mois de pension par an.

## Des mesures pour vivre la retraite en bonne santé !

La CGT estime que le système existant doit garantir le maintien des régimes spéciaux bénéficiant de dispositifs de départs anticipés qui ont fait leurs preuves.

## Un plan pour la jeunesse, c'est urgent !

La crise sanitaire a amplifié la précarité de la jeunesse, les retours contraints dans le foyer parental, le décrochage scolaire... Le taux de précarité dépasse les 55% pour les 15-24 ans. 20,8% des « élèves et étudiant-es » vivent sous le seuil de pauvreté, et 46% d'entre eux déclarent exercer une activité rémunérée en parallèle à leurs études. 30% des étudiant-es ont renoncé à des soins ou à des examens médicaux pour des raisons financières au cours des douze derniers mois.

**Parce qu'une rupture radicale est urgente, la CGT porte un plan ambitieux et structurant pour la jeunesse.**

## La reconnaissance des qualifications

La qualification, c'est l'ensemble des savoirs et des savoir-faire des salarié-es acquis par la formation initiale, continue, et par l'expérience professionnelle.

**L'encadrement à la baisse des loyers** et le plafonnement de la quittance (loyer + charges) à 20% du revenu des ménages.

**La baisse de la TVA** à 5,5% sur les produits de première nécessité, notamment l'alimentaire et l'énergie.

**La baisse des prix des carburants**, en ponctionnant sur les revenus du capital des entreprises multinationales du secteur pétrolier.

**L'arrêt des exonérations de cotisations sociales et fiscales** ainsi que le conditionnement des aides publiques aux entreprises.

## Ce que porte la CGT



\*Salaires bruts à l'embauche

***Nous avons le pouvoir d'agir et de gagner !***

***Tous ensemble rentrons dans l'action !***

## Rassemblement et manifestation

**Jeudi 29 Septembre 2022 à 10h00, Place de la Liberté à Tours**

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.  
Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Entreprise (nom et adresse) : \_\_\_\_\_

Bulletin à renvoyer à Union Départementale CGT d'Indre-et-Loire – BP 60425 – 37174 Chambray les Tours Cedex

Téléphone : 02 47 38 53 81 - courriel : [ud37@cgt.fr](mailto:ud37@cgt.fr). Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.ud37.cgt.fr](http://www.ud37.cgt.fr)

La CGT recueille ici vos données personnelles pour le traitement de votre adhésion. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpo@cgt.fr](mailto:dpo@cgt.fr).